



LA ROUGEOLE

Qu'est-ce que la rougeole ?

La rougeole est une maladie causée par le virus de la rougeole. Il ne s'agit pas de la même maladie que la rubéole.

On a assisté à une chute importante du nombre de cas de rougeole dans les pays où l'usage du vaccin est très répandu, mais il s'agit tout de même d'une maladie courante dans de nombreuses régions de la planète.

Quels sont les symptômes ?

Les premiers symptômes, qui apparaissent généralement de huit à douze jours après l'exposition, comprennent une forte fièvre, un écoulement nasal, une toux, une douleur aux yeux et de minuscules taches blanches dans la bouche. À la suite de ces symptômes, une éruption cutanée rouge apparaît sur le visage, puis sur le reste du corps. La plupart des personnes atteintes sont malades jusqu'à dix jours puis se rétablissent complètement.

La rougeole peut également causer des otites ou une pneumonie (une grave infection des poumons). L'infection qu'elle engendre peut parfois causer une enflure du cerveau (encéphalite), pouvant entraîner des convulsions, une surdité, des dommages au cerveau, voire la mort.

Si l'on soupçonne la rougeole, veuillez vous isoler. Composez le 811 et suivez les directives concernant les tests ou les soins. **Ne vous rendez pas dans un établissement de soins de santé ou un cabinet sans avoir appelé au préalable.**

Comment se transmet la rougeole ?

La rougeole est très contagieuse et le virus peut vivre dans les sécrétions du nez et de la gorge d'une personne atteinte de quatre jours avant à quatre jours après l'apparition de l'éruption cutanée. Elle peut se transmettre à d'autres personnes par la toux et les éternuements. Si d'autres personnes respirent de l'air contaminé ou touchent une surface infectée, puis se touchent les yeux, le nez ou la bouche, elles peuvent devenir infectées.

Le virus peut aussi se propager par contact direct avec des sécrétions nasales ou laryngées, notamment :

- par les baisers ou le partage de nourriture, de boisson ou d'ustensiles;
- par le partage d'une brosse à dents, d'un protecteur buccal, de serviettes, de cigarettes ou de rouge à lèvres;
- par le partage de jouets que les jeunes enfants portent à leur bouche ou d'instruments de musique munis d'une embouchure.

FICHES D'INFORMATION SUR LES MALADIES A-Z

Comment diagnostique-t-on la rougeole ?

Le diagnostic de la rougeole est confirmé par un antécédent d'exposition à la maladie, par l'apparition des symptômes et par les résultats d'une analyse en laboratoire. Il faut procéder à une analyse sanguine ainsi qu'à une analyse d'urine et prélever un échantillon dans le nez et la gorge pour confirmer le diagnostic. En attendant les résultats du test de dépistage de la rougeole, isolez-vous à la maison. Évitez tout contact avec les autres membres du ménage et portez un masque bien ajusté, si possible. Ne vous rendez pas à la garderie, à l'école, au travail ou dans tout autre milieu social tant que la rougeole n'a pas été exclue.

Si le résultat du test est positif, continuez à vous isoler à la maison. La Santé publique communiquera avec vous pour vous fournir d'autres renseignements sur la prévention de la transmission à d'autres personnes.

Qui risque de contracter la maladie ?

Une personne qui a contracté la rougeole est protégée pour la vie. La plupart des personnes nées avant 1970 ont sans doute contracté la rougeole à l'enfance et sont donc immunisées. Les personnes nées après 1970 qui n'ont pas reçu le vaccin contre la rougeole et qui n'ont jamais contracté la maladie sont à risque.

Comment prévenir la rougeole ?

La rougeole est très contagieuse. L'immunisation constitue la meilleure protection contre la maladie. L'efficacité d'une dose du vaccin contre la rougeole varie entre 85 % à 95 %. Avec une 2^e dose du vaccin, l'immunité augmente à près de 100%.

Au Nouveau-Brunswick, les enfants reçoivent normalement deux doses du vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (RROV) à 12 et à 18 mois. Les personnes nées en 1970 ou après cette date, mais qui n'ont pas déjà reçu deux doses du vaccin RRO doivent communiquer avec leur fournisseur de soins de santé pour recevoir le vaccin.

Consultez votre fournisseur de soins de santé primaires, comme votre médecin de famille ou votre infirmière praticienne, avant tout voyage prévu par vous ou vos proches pour vous assurer que vos vaccins sont à jour.

Les personnes qui ont contracté la rougeole doivent éviter de se présenter à la garderie, à l'école ou au travail jusqu'à ce que quatre jours se soient écoulés après l'apparition de l'éruption cutanée. Pour réduire la propagation de la maladie, il est important de se couvrir le nez et la bouche lorsqu'on tousse ou éternue, de bien jeter les mouchoirs souillés, de bien se laver les mains et d'éviter de partager ustensiles, nourriture et verres.

FICHES D'INFORMATION SUR LES MALADIES A-Z

Comment traite-t-on la rougeole ?

Il n'existe aucun traitement particulier contre la rougeole. Vous pouvez traiter les symptômes tels la fièvre et les maux de tête avec un médicament, en respectant les instructions du fabricant. Demandez à votre fournisseur de soins de santé lequel serait le plus efficace.

On ne devrait PAS donner d'AAS ou d'aspirine à une personne de moins de 18 ans en raison de son lien avec le syndrome de Reye dans le cas de certaines infections virales.

En présence d'un cas soupçonné de rougeole, il est important de téléphoner à votre centre de santé à l'avance pour que l'équipe puisse prendre des précautions afin d'éviter la transmission de l'infection à d'autres personnes.

Comment intervient la Santé publique ?

Les fournisseurs de soins de santé, les hôpitaux et les laboratoires, de même que les écoles et les garderies doivent immédiatement déclarer les cas de rougeole à la Santé publique. Le personnel de la Santé publique interrogera le fournisseur de soins de santé et le patient (ou ses soignants) pour savoir de quelle façon l'infection est survenue, pour cibler d'autres personnes à risque d'infection, pour mettre en oeuvre des mesures pour aider à freiner la propagation de l'infection (vaccination et restrictions à l'égard de l'école ou du travail) et pour prodiguer d'autres conseils.

Renseignements supplémentaires

Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé, votre bureau local de la Santé publique ou Télé-Soins, au 811.

Sites Web utiles :

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick [Vaccins et immunisation \(gnb.ca\)](http://gnb.ca)
- Agence Santé publique du Canada: [Vaccins pour les enfants : Calendrier de vaccination des enfants - Canada.ca](http://Canada.ca)
- Soins de nos enfants : [Vaccination | Soins de nos enfants \(cps.ca\)](http://cps.ca)
- Agence Santé publique du Canada: [Vaccination pour adultes - Canada.ca](http://Canada.ca)
- Agence Santé publique du Canada : [Vaccinations de voyage - Voyage.gc.ca](http://gc.ca)

Dernière révision le 6 mai 2024